Image not found or type unknown

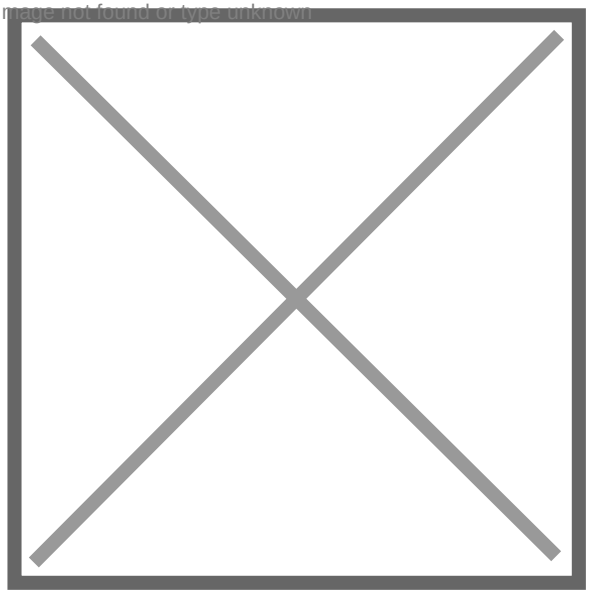

L'artisant ne viens pas finir le chantier qu'il a masacré

Par **manu59190**, le **24/01/2011** à **21:06**

Bonjour,
J'ai fait refaire cette été ma toiture et ma façde par un artisant jeune entreprise pour uune somme de 11000€
la toiture fut faite mais aucune finition les solins ne sont pas fixés , le chéneau est trop court et toujours pas habillé mais j'ai payé la totalitée de la facture de la toiture les finitions devaient etres faite a la fin aprés le sablage .
Mais voilà , le sablage il ne l'avait visiblement jamais fait , sablé a certain endroit et d'autre pas , puis le de-joinyage au marteau burin ?? les eclats sur les briques sont trés nombreux ?? les joints par ci par là il essayé une machine me dit il .j'ai alors fait l'unique réfléction sur la qualitée de ces 4 semaines de travail (pour une maison de ville de 5 métres de façade) le lendemain quand je suis rentré du boulot chantier déserté , 9000€ sur 11000€ payé , dabort 2 semaines de baratins au téléphone puis ils ont bloqué mon numéro sur leur portables, plus de repondeur et comme ils sous loue un bureau dans une entreprise de formation estétique il n'y a jamais personne pour les rencontrer. Je suis allé voir le conciliateur de justice , il ne sont pas venue au rdv . Dois je porter plainte , dois je faire expertisé les travaux pour envisagé de finir cette maison et par qui l'expertise .
devant le dossier photo ediffiant le conciliateur me dit de faire un procés , mais sur société.com je voit qu'il y a plusieur société a son nom et que la derniere est de cette été .
donc si je porte plainte dois je prendre un avocat , faire constater par huissier ect .... car meme si je gagne dans 5 ans il ne sera plus solvable ou sevirat sous un autre non .
je ne sait vraiment pas quoi faire .
Merci d'avance pour vos réponse .

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **21:16**

Commencez par envoyer une LRAR de mise en demeure (courte, concise)

Par **manu59190**, le **24/01/2011** à **22:06**

j'ai commencé par cela suite a mon premier RDV avec le conciliateur sur son conceil , afin de prouver qu'il ne repond pas a mes appel et qu'il ne puisse pas dire que je n'ai pas essayé de le joindre.
je me demande comment l'on peu monter une boite sans conpétence dans le domaine et pouvoir la fermer et en ouvrir une autre des que l'on a fait preuve de cette incompétence et surtout aprés avoir laisé quelqu'un. je suis célibnataire j'ai payé 15 ans pour payer ma maison et j'ai mis toutes mes economie pour finalilé se réve d'etres enfin propriétaire.
merci de votre reponse

Par **chaber**, le **25/01/2011** à **07:26**

Bonjour,

Vous pouvez procéder par une injonction de faire devant le tribunal. Cette action gratuite vous permettra de réclamer des dommages et intérêts, et si l'entreprise n'exécute pas les travaux, vous pourrez en choisir une autre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés